Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 074-217400035-20250616-DEL2025037-CC

ENTRE LAC ET MONTAGNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX

***L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SEIZE JUIN,** LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.*
*Membres élus : **15 – Membres en fonction : 13***
*Date de convocation du Conseil Municipal : **le 11 juin 2025***

Les membres présents (11) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Stéphane BOLLARD, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;
Procuration (1) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER ;
Absent (1) : Carole DUPRÉ ;

Madame Séverine SAOS a été élue secrétaire de séance.

N°2025/037-16/06

Objet : MARCHES PUBLICS - Attribution du Marché N°2025/REPAS01 « Préparation et livraison des repas en liaison froide pour le Restaurant Scolaire et le Centre de Loisirs »

Rapporteur Yvette GOLLIET

Yvette GOLLIET informe les membres du Conseil Municipal que le marché N° 2024/REPAS01 attribué à 1001 REPAS au 1er septembre 2024 pour la préparation et la livraison des repas en liaison froide pour le Restaurant Scolaire et le Centre de Loisirs a fait l'objet d'un recours gracieux par le contrôle de légalité en date du 26 juillet 2024.
En effet, le contrôle de légalité a considéré que la procédure de passation n'était pas réglementaire car le marché a été établi avec une procédure adaptée ouverte alors que la procédure devait être une procédure formalisée au regard des seuils en vigueur au 1er janvier 2024.
Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a accepté que ce marché reste valide 1 année à la condition de relancer une procédure pour le 1er septembre 2025.

Ainsi, une nouvelle consultation a été effectuée du 11 avril 2025 au 16 mai 2025 à 12h en procédure adaptée dans le cadre de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique qui concerne les catégories de services dits « sociaux et autres services spécifiques »
Yvette GOLLIET informe les membres du Conseil Municipal de la réception de 1 offre (sur 5 retraits).
Le marché a été établi pour un montant maximum de 58 000 € HT/AN (soit 232 000 € HT pour 4 ans)

Offre déposée
1001 REPAS – 3 Allée du Moulin Berger 69130 ECULLY

PRIX UNITAIRE POUR 1 REPAS ENFANT MATERNELLE : 3.86 HT
PRIX UNITAIRE POUR 1 REPAS ENFANT PRIMAIRE : 3.97 HT
PRIX UNITAIRE POUR 1 REPAS ADULTE : 4.06 HT
PRIX UNITAIRE POUR 1 REPAS CENTRE DE LOISIRS : 3.93 HT
PRIX UNITAIRE POUR PIQUE-NIQUE : 4.77 HT
PRIX UNITAIRE POUR 1 REPAS FROID : 4.30 HT
Le pain supplémentaire à l'unité pour les goûters : 1.32 € HT

Considérant que 1 seule offre est déposée,
Considérant que cette offre provient de la SOCIETE 1001 REPAS avec laquelle la commune a souscrit les marchés de la préparation et livraison des repas en liaison froide pour le Restaurant Scolaire et le Centre de Loisirs depuis 9 ans,
Considérant que la SOCIETE 1001 REPAS donne entière satisfaction, Madame le Maire propose d'attribuer le marché à la SOCIETE 1001 REPAS à compter du 1er septembre 2025, sans avoir à reconsulter.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 074-217400035-20250616-DEL2025037-CC

Ayant débattu, Denis JEANDIN précise qu'une hausse de 6% est appliquée aux tarifs des repas livrés en liaison froide, dans l'offre de 1001 repas. Ce prestataire applique chaque année une hausse comprise entre 2 et 8% et depuis 2022 (Cf. historique du marché).
La Commission Scolaire devra étudier l'évolution ou non des tarifs communaux de la Cantine, Centre de loisirs et mini-camp, pour l'année 2026.

Entendu l'exposé de Yvette GOLLIET,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer le marché N°2025/REPAS01 à la SOCIETE 1001 REPAS – 3 Allée du Moulin Berger 69130 ECULLY à compter du 1er septembre 2024 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois ;

- **DECIDE** de valider les tarifs proposés :

- ✓ PRIX UNITAIRE POUR 1 REPAS ENFANT MATERNELLE : 3.86 HT
- ✓ PRIX UNITAIRE POUR 1 REPAS ENFANT PRIMAIRE : 3.97 HT
- ✓ PRIX UNITAIRE POUR 1 REPAS ADULTE : 4.06 HT
- ✓ PRIX UNITAIRE POUR 1 REPAS CENTRE DE LOISIRS : 3.93 HT
- ✓ PRIX UNITAIRE POUR PIQUE-NIQUE : 4.77 HT
- ✓ PRIX UNITAIRE POUR 1 REPAS FROID : 4.30 HT
- ✓ Le pain supplémentaire à l'unité pour les goûters : 1.32 € HT

- **DIT** que la Commission Scolaire devra étudier l'évolution ou non des tarifs communaux de la Cantine, Centre de loisirs et mini-camp, pour l'année 2026 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Catherine HAUETER

MAIRIE D'ALEX 74290

Le secrétaire de séance
Séverine SAOS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 20/06/2025
ET PUBLICATION LE 20/06/2025

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2025037**
Objet :	**MARCHES PUBLICS - ATTRIBUTION MARCHE 2025/REPAS01 PREPARATION ET LIVRAISON DES REPAS LIAISON FROIDE RESTAURANT SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS A COMPTER DU 01/09/2025**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants
Identifiant unique :	074-217400035-20250616-DEL2025037-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.8 Ko
Nom métier : 074-217400035-20250616-DEL2025037-CC-1-1_0.xml		
Annexe (Acte d'engagement)	application/pdf	527.1 Ko
Nom original : AE 1001 REPAS MARCHE 2025REPAS01 SIGNE.pdf		
Nom métier : 11_AE-074-217400035-20250616-DEL2025037-CC-1-1_1.pdf		
Annexe (Avis d'appel public à concurrence)	application/pdf	61.4 Ko
Nom original : AAPC.pdf		
Nom métier : 11_AC-074-217400035-20250616-DEL2025037-CC-1-1_2.pdf		
Annexe (Bordereau des prix)	application/pdf	60.8 Ko
Nom original : BPU SIGNE.pdf		

Nom métier :
11_BP-074-217400035-20250616-DEL2025037-CC-1-1_3.pdf

Annexe (Cahier des clauses administratives particulières)	application/pdf	658.1 Ko
Nom original : CCAP SIGNE.pdf		
Nom métier : 11_AP-074-217400035-20250616-DEL2025037-CC-1-1_4.pdf		
Annexe (Cahier des clauses techniques particulières)	application/pdf	708 Ko
Nom original : CCTP SIGNE.pdf		
Nom métier : 11_TP-074-217400035-20250616-DEL2025037-CC-1-1_5.pdf		
Annexe (Délibération autorisant à passer le contrat)	application/pdf	146.7 Ko
Nom original : DEL2025.037 ATTRIBUTION MARCHE 2025.REPAS01.pdf		
Nom métier : 10_DE-074-217400035-20250616-DEL2025037-CC-1-1_6.pdf		
Annexe (Règlement de la consultation)	application/pdf	255.5 Ko
Nom original : ALEX RC-Restauration Scolaire.pdf		
Nom métier : 10_RC-074-217400035-20250616-DEL2025037-CC-1-1_7.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juin 2025 à 08h58min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juin 2025 à 08h58min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juin 2025 à 08h59min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 juin 2025 à 08h59min37s	Reçu par le MI le 2025-06-20